ART. 70 N° 3022

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 3022

présenté par Mme Jacquier-Laforge, M. Questel et Mme Sage

ARTICLE 70

•										
٨	1	mmamiàma	mhmaaa	4~	1,01:06	~ ?	anhatituan			
А	14	brennere	Diffase	ae	т анте	an.	substituer	au	HIOL	-
		Promiser	P			,	500501001			•

« et »

le mot:

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.